

M. BERCOVITCH: Pourriez-vous me dire si la totalité de cette somme a été répartie, a été employée à l'exploitation ou à la fabrication d'avions; en reste-t-il une partie de disponible pour de nouveaux avions?

M. HUNGERFORD: Vous plairait-il de réserver votre question, monsieur? Nous aborderons les Lignes aériennes Trans-Canada et leurs affaires un peu plus tard.

M. BERCOVITCH: Certainement.

Le PRÉSIDENT: Importants passifs éventuels:

Importants passifs éventuels

LIGNES AÉRIENNES TRANS-CANADA:

La Canadian National Railway Company possède \$5,000,000 du capital-actions des lignes aériennes sur lequel il a été fait jusqu'au 31 décembre 1939 un appel de \$3,750,000.

NORTHERN ALBERTA RAILWAYS COMPANY:

La Canadian National Railway Company possède \$3,125,000 du capital-actions sur lequel il a été fait en tout jusqu'à ce jour un appel de fonds de 10%.

Par acte d'achat en date du 6 février 1929, la Canadian National Railway Company s'est engagée pour la moitié du prix d'achat de la propriété. Cet engagement a été plus tard assumé par la Northern Alberta Railways Company qui est devenue titulaire. La Canadian National Railway Company est responsable à l'avenir des \$4,710,000 et en outre passe couramment à son compte de revenus la moitié du déficit annuel de la Northern Alberta Railways Company.

THE DETROIT & TOLEDO SHORE LINE RAILROAD COMPANY:

Assumé par la Grand Trunk Western Railroad Company quant à \$5,800,000 First Mortgage $4\frac{1}{2}\%$ 50 Year Gold Bonds, échéance 1957. La garantie, collatérale, sans être conjointe, porte sur les intérêts seulement. La quote-part du Grand Trunk Western est de 9.68%.

CHICAGO & WESTERN INDIANA RAILROAD COMPANY:

Assumé par la Grand Trunk Western Railroad Company en vertu de bail conjoint supplémentaire en date du 1er juillet 1902, entre la Grand Trunk Western Railway Company et quatre autres compagnies co-propriétaires. L'obligation comporte le remboursement du capital-obligations à l'échéance, et le paiement de l'intérêt aux dates fixées sous forme de loyer annuel. La quote-part du Grand Trunk Western est d'un cinquième des obligations émises pour la propriété "en commun" et du plein montant des obligations émises pour sa propriété "exclusive". Les obligations consistent en Consolidated Mortgage 50 Year 4% Bonds, échéance 1952, et leurs montants en circulation au 31 décembre 1939 s'élèvent à:—

Emission pour propriété "en commun"	\$39,973,019.39
Emission pour propriété "exclusive"	252,535.36

Assumé par la Grand Trunk Western Railroad Company en vertu de bail conjoint supplémentaire en date du 1er mars 1936, entre la Grand Trunk Western Railroad Company et autres compagnies co-propriétaires. L'obligation consiste à verser, sous forme de loyers, à un fonds d'amortissement, des montants suffisants pour rembourser l'émission à l'échéance et servir régulièrement l'intérêt. La quote-part du Grand Trunk Western est d'un cinquième tant que chacun des autres co-locataires tient ses engagements. Les obligations consistent en First Refunding Mortgage $4\frac{1}{4}\%$, Series "D" Sinking Fund Bonds, échéance 1962, et le montant en cours au 31 décembre 1939 est de \$22,044,000.